



DEPARTEMENT DE MAYOTTE

VILLE DE MAMOUDZOU

Nombre

de Conseillers en exercice : 49

de Présents : 36

de Votants : 39

Dont vote par procuration : 3

Abstention : 0

Contre : 0

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2023.00074/2023 du 08/04/2023

L'an deux mille vingt-trois, le huit avril, le conseil municipal de la commune de Mamoudzou était réuni en **session ordinaire**, dans la salle Abdallah HOUMADI, après convocation légale en date du 01 avril 2023, sous la présidence de **M. Ambdilwahedou SOUMAILA, Maire**.

Etaient présents : (36)

M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal), M. Anassi ALI (Conseiller municipal délégué), Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Rabia ASSAN (11<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Nassuf-Eddine DAROUECHE (Conseiller municipal), Mme Munia DINOURAINI (7<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Djamaldine HAIDAR (Conseiller municipal), Mme Dhoimrat HALIDI (Conseillère municipale), Mme Aminat HARITI (Conseillère municipale), M. Jacques Martial HENRY (Conseiller municipal), Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Mariame KAMBI (Conseillère municipale), Mme Inayatie KASSIM (8<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Dhinouraine M'COLO MAINTY (1<sup>er</sup> adjoint au Maire), Mme Zoufati MADI (4<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Hadia MADI ASSANI (12<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Hamidani MAGOMA (2<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Said MALIDI MLIMI (M Conseiller municipal délégué), M. Assane MOHAMED (Conseiller municipal), M. Elyassir MANROUFOU (Conseiller municipal), M. Soiyinri MHOUDHOIR (6<sup>ème</sup> adjointe au Maire), M. Dhoul-Mahamoud MOHAMED (10<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Mohamed Tani OUSSENI (Conseiller municipal délégué) Mme Mariam SAID (Conseillère municipale), Mme Rabianti MVOULANA (Conseillère municipale déléguée) M. Hamidani MZE MOGNE (Conseiller municipal), Mme Djouwairia OUSSENI YVESSI (Conseillère municipale), M. Badrou RADJAB (Conseiller municipal), M. Ambdilwahedou SOUMAILA (Maire), Mme Claudie RAKOTO (Conseillère municipale déléguée), M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), M. Mohamadi SAID (Conseiller municipal), Mme Nadjati SAÏNDOU COMBO (Conseillère municipale), M. Mounib SOILIH MOHAMED (Conseiller municipal), M. Tany ABOUDOU CHAKOUROU (Conseiller municipal), Mme Anfiat TOUMBOU DANI (Conseillère municipale)

**OBJET :**

**Organisation des assises de la croissance verte de l'océan indien**

**NOTA :** Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la porte de la mairie le 05/05/2023 que la convocation avait été faite le 01/04/2023.

Le Maire.

Absents : (9)

Mme Fatimaty ABDALLAH TOANA (Conseillère municipale), M. Chamouine ATTOUMANE (Conseiller municipal), M. Ben Youssouf CHIHABOUDINE (Conseiller municipal), Mme Siti Dhoulfa MADJINDA (Conseillère municipale), Mme Liza MAHAMOUDOU (Conseillère municipale), M. Said Djanfar MOHAMED (Conseiller municipal), M. Anrif MOURDI (Conseiller municipal), Mme Fatima Fayna M'SOILI (Conseillère municipale déléguée), M. Abdallah OUMOURI (Conseiller municipal)

Absents excusés : (0)

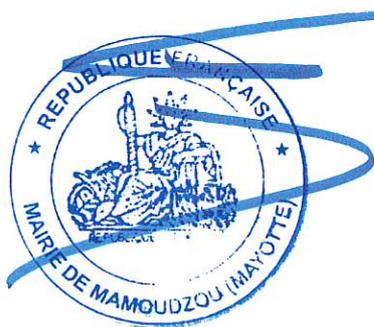
Procuration : (4)

Mme Marianne DAMARY (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Moïna-Fatima IBRAHIM (14<sup>ème</sup> adjointe au Maire), Mme Anzimiya HOUMADI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Mariame ALI DITE NINA (Conseillère municipale), Mme Nourainya LOUTOUFI (3<sup>ème</sup> adjointe au Maire) donne pouvoir à M. Toiyifou RIDJALI (5<sup>ème</sup> adjoint au Maire), Mme Zaitouni ABDALLAH (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Mahamoudou AHAMADI (Conseiller municipal)

Lors de la séance, et conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, **Mme Munia DINOURAINI** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** l'article 73 de la Constitution ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;



**Vu** la délibération n°2020.00050/2020 du 5 juillet 2020 portant élection de Monsieur Ambdilwahedou SOUMAÏLA en qualité de Maire de Mamoudzou ;

**Considérant** que les premières assises de la croissance verte ont été organisées en octobre 2018 à l'île de la Réunion par la ville de la Possession en collaboration avec Ileva (syndicat de valorisation et de ramassage des ordures du nord de la Réunion) ;

**Considérant** que ces premières assises de la croissance verte ont permis de dresser un état des lieux, d'échanger sur les atouts et contraintes de chaque territoire, de fixer de nouveaux rendez-vous tel que l'organisation de la deuxième édition des assises en 2020 à Mayotte. Cette date a été malheureusement reportée à cause de la crise de la crise sanitaire ;

**Considérant** que la croissance verte vise à promouvoir la croissance économique et le développement tout en veillant à ce que les actifs naturels continuent de fournir les ressources et services environnementaux dont dépend notre bien-être ;

**Considérant** que c'est dans ce sens, que la ville de Mamoudzou propose d'organiser la 2ème rencontre des assises de la croissance verte de l'Océan Indien les 3, 4 et 5 mai 2023 à Mayotte. L'organisation de l'évènement sera portée par la ville de Mamoudzou en collaboration avec la CADEMA et le SIDEVAM976 ;

**Considérant** que pour la mobilisation des acteurs de l'Océan Indien, est sollicité l'appui de l'Association des Villes et Collectivités de l'Océan Indien (AVCOI), dont Mamoudzou est membre. Les élus locaux de l'océan indien s'engagent à favoriser la création d'une économie circulaire, notamment dans le domaine des déchets ;

**Considérant** que dans le cadre de la seconde édition des assises, les objectifs sont les suivants :

1. Constituer un plaidoyer auprès des institutions et organisations inter-gouvernementales pour adopter politiquement ce concept à l'échelle de l'Océan Indien ;
2. Soutenir l'incorporation de matières premières issues du recyclage dans les produits industriels grâce à une politique adaptée aux potentialités industrielles de la zone ;
3. Favoriser la création d'une centrale d'achat public, à l'échelle de chaque île, afin de garantir les volumes d'achat dans les différents secteurs permettant l'émergence d'une économie circulaire régionale ;
4. Favoriser la réduction et l'adaptation de la gestion des déchets aux besoins de l'économie circulaire en motivant les consommateurs et les professionnels grâce à des mesures incitatives distinctes à destination des particuliers et des entreprises ;
5. S'engager à faire aboutir les réflexions en projets d'amélioration pour une alimentation et une santé durable, un meilleur approvisionnement en eau, en énergie et aménagement et mobilité durable ;

**Considérant** que les dépenses en lien avec l'organisation des assises seront réparties entre les institutions :

- AVCOI (prise en charge billets et partie du séjour des délégations extérieures) ;
- Ville de Mamoudzou (une partie des repas, du transport et de la communication) – Fourchette de 20 000 euros ;
- Le SIDEVAM976 (subvention de l'ADEME pour l'organisation des assises) ;
- La CADEMA (une partie des repas, des supports de communication) ;

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

**Article 1<sup>er</sup>** : De donner un avis favorable à l'organisation et la participation de la Ville à ces assises.

**Article 2** : De donner l'autorisation au Maire, ou à son représentant à signer les conventions de collaboration entre :

- La mairie de Mamoudzou, la CADEMA et le SIDEVAM976.
- La mairie de Mamoudzou et l'AVCOI.

**Article 3** : D'inscrire les dépenses afférentes aux frais affectés à la ville de Mamoudzou pour la mise en œuvre de ce projet au budget communal.

**Article 4** : D'autoriser le Maire, ou en son absence, son représentant à signer tout document afférant à l'organisation et la participation de la Ville à ces assises.

Fait à Mamoudzou, le 11/04/2023

**Le Maire**

